



# Notre barème d'honoraires

## Nos honoraires de transactions

Vente de maisons ou appartements : 3% TTC du prix de vente

Vente de terrains : 5 % du prix de vente

Vente de fond de commerce : 8%

*Notre commission est fixée sur le prix net vendeur, à la charge du Vendeur ou L'acquéreur selon les conditions du Mandat de vente.*

---

## Nos honoraires de locations

### A la charge du bailleur :

Visite + constitution du dossier + rédaction du bail = 10€ / m<sup>2</sup> basé sur la surface habitable

Établissement de l'état des lieux : 3€ / m<sup>2</sup> basé sur la surface habitable

### A la charge du locataire :

Visite + constitution du dossier + rédaction du bail = 10€ / m<sup>2</sup> basé sur la surface habitable

Établissement de l'état des lieux : 3€ / m<sup>2</sup> basé sur la surface habitable

Mis à jour le 1<sup>er</sup> aout 2022